



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires
et de la mer**

SATT

Rennes, le 6 août 2025

Service aménagement des territoires et transitions

Pôle urbanisme et contractualisation

CDPENAF DU 05 AOÛT 2025

Consultation de la Commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), au titre des articles L. 143-20 et R. 143-4 du Code de l'urbanisme.

Collectivité : Pays de Redon

Examen : Modification- révision du SCoT

Avis :

Vu l'article L. 143-20 du Code de l'urbanisme relatif à la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers ;

Vu l'article L. 112-1-1 du Code rural et de la pêche maritime relatif aux attributions de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ;

Vu le projet de révision du schéma de cohérence territoriale du Pays de Redon transmis au secrétariat de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ;

Considérant le scénario démographique retenu basé sur le Scénario INSEE « trajectoire de résilience », avec une population atteignant 70 000 hab d'ici 2050 ;

Considérant la trajectoire de réduction de la consommation d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers de 201 ha pour la période 2021 à 2031, puis 100 ha pour la période 2031 à 2041 et 50 ha d'ici 2050 ;

Considérant les densités moyennes de logements prévues, de 20, 30 ou 40 logements à l'hectare selon les polarités de l'armature territoriale ;

Considérant que ces densités moyennes ne s'appliquent qu'à partir de 5000 m² dans les zones d'extension urbaine ;

Transmission électronique à :

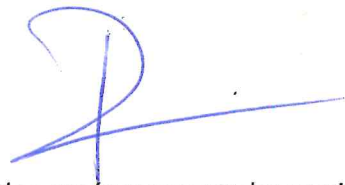
contact@redon-agglomeration.bzh, e.ami@redon-agglomeration.bzh

La CDPENAF émet un avis simple favorable sous réserve :

- de supprimer du projet le seuil des 5 000 m² à partir duquel s'applique les densités moyennes de logements à l'hectare ;

Le Président de la CDPENAF

Bertrand Durin

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a horizontal stroke extending to the right.

Chef du service aménagement des territoires
et transitions